

Un immeuble moderne dans le vieux Schaffhouse

Autor(en): **Henne, Walter**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **54 (1959)**

Heft 3-4-fr

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

traire, ils témoignent ensemble de notre vitalité, de notre respect du passé, et de notre sens pour la réalité d'aujourd'hui et de demain. Le maintien et la protection de la vieille ville se situent dans la même ligne idéale que la création du musée de Tous-les-Saints, la restauration du Munster, celle de la maison du Chevalier, d'autres encore. Mais précisément, nous sommes liés par ces choses déjà accomplies; la tâche qui nous attend nous élève au-dessus de l'activité journalière et du train des affaires; elle s'impose à nous comme une absolue et fondamentale obligation.»

Le résultat de la votation de novembre 1957 est doublement heureux. Les électeurs dans leur grande majorité ont en effet approuvé une ligne de conduite inspirée par un haut idéal, et ils en acceptent les charges financières. D'autre part, l'accomplissement de ce programme dans le détail se fera avec l'aide de la commission ad hoc, dont la compétence et l'indépendance garantissent l'efficacité.

H. B.

Un immeuble moderne dans le vieux Schaffhouse

La maison « zum grossen Engel », qui avait d'heureuses proportions mais non un intérêt artistique marquant, ne pouvait être transformée en un grand magasin. Car il faut à un tel bâtiment des locaux non cloisonnés par des parois. On se décida donc à le démolir.

Un grand magasin ne peut évidemment pas se revêtir d'une façade moyenâgeuse. Et il fallait cependant le loger dans la vieille ville. Comment l'architecte trouverait-il moyen de résoudre le problème?

Problème ardu, en vérité. Pour certains, le droit d'user des matériaux modernes et de se conformer au style de l'époque va de soi, et il n'y a pas de raison de faire des concessions au passé. Pareille attitude est justifiée quand il s'agit d'un quartier moderne. Mais dans le cas présent c'est l'aspect même du cœur de la cité qui est en cause. Or, les autorités, de même que la grande majorité de la population schaffhouseoise, sont décidés à préserver cet aspect et à ne pas laisser atteindre l'harmonie de l'ensemble.

Eh bien, l'architecte, respectueux de cet entourage précieux, a, sans avoir à se faire violence, cherché dans la simplicité et l'authenticité son inspiration. Tant pis si on lui adresse le reproche de n'être pas moderne.

La beauté d'une rue ou d'une place anciennes est faite de la pluralité et de la diversité de ses éléments. Chaque maison a son caractère individuel, qui rappelle la diversité des êtres humains formant une communauté. Pour appartenir à une communauté, chacun doit faire quelque sacrifice, sous peine de s'exclure, de devenir étranger. Dans la société des maisons, il faut aussi tenir compte de l'ensemble; comment? et dans quelle mesure? c'est affaire de goût, de tact. A l'architecte qui a conscience de ce fait incombe le devoir d'agir en conséquence.

Il doit résoudre le problème des façades, comme aussi celui de la toiture. A Schaffhouse plus qu'ailleurs, car de la Tour du Munot on domine la vieille ville, il importe de respecter l'aménagement des toits; de ne pas faire brèche dans l'unité régnante, élément de première importance du paysage urbain total. L'architecte du grand magasin en question a conçu le toit de manière à ne pas troubler l'harmonie de l'ensemble. Quant aux façades, il a recouru à une solution ingénieuse, dont l'adoption marque la bonne volonté du maître de l'ouvrage. En effet, les grands vitrages indispensables à un grand magasin sont reculés de la largeur d'un trottoir. Cet espace est abandonné au domaine public. Il en résulte que les passants



La place Fronwaag à Schaffhouse. — Il s'agissait d'y construire un grand magasin. En voici la façade (à droite de l'échafaudage). Arch. Walter Henne, président de la section schaffhousoise du Heimatschutz.

En bas à gauche: La façade vue de face. Par ses proportions, par la forme du toit, l'édifice s'incorpore à l'ensemble ancien.

En bas à droite: Deux époques se confrontent: la fontaine du Maure se profile sur le bâtiment moderne.





Les vitrines spacieuses, indispensables au magasin moderne, sont placées en retrait.

ont l'avantage de pouvoir plus facilement s'arrêter devant les vitrines et les contempler. Les grandes surfaces de verre, dont l'aspect est si offensant dans une rue ancienne, sont ainsi voilées, et ne troublent pas l'image de la cité.

Et c'est ainsi qu'un immeuble, moderne par l'emploi de certaines techniques et de certains matériaux (l'Erker est en aluman), est venu s'insérer dans la vieille ville. Par ses dimensions et par ses proportions, il s'intègre dans la rangée des maisons de la place du Fronwaag; c'est une œuvre architecturale qui, avec ses éléments modernes, ne jure pourtant pas avec le vieux Schaffhouse. Cette fois, la fidélité à la tradition ne consiste pas à remuer des cendres, mais à entretenir une flamme.

Walter Henne